



---

# communiqué

---

Date **Le 2 juin 1994**

N° 111

Pour publication

## M. MACLAREN SE RENDRA À BRUXELLES, À PARIS ET À HELSINKI

Le ministre du Commerce international, l'honorable Roy MacLaren, se rendra à Bruxelles, Paris et Helsinki, du 3 au 9 juin, dans le but de rencontrer ses homologues responsables des affaires économiques et commerciales et de renforcer les relations commerciales avec leurs pays ainsi qu'avec l'Union européenne.

À Bruxelles, le 6 juin, M. MacLaren s'entretiendra avec Sir Leon Brittan, vice-président de la Commission des Communautés européennes et commissaire responsable des Relations extérieures et de la politique commerciale. La visite de M. MacLaren à Bruxelles s'inscrit dans le contexte de l'Accord cadre de coopération commerciale et économique entre le Canada et l'Union européenne. Cette rencontre bilatérale a pour but de revoir les échanges commerciaux entre le Canada et l'Union européenne et de faire un tour d'horizon des derniers développements en matière de politique commerciale multilatérale.

À Paris, à la suite de la réunion ministérielle de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à laquelle il assistera les 7 et 8 juin, M. MacLaren présidera les travaux de clôture de la Commission mixte économique France-Canada, le 9 juin. À cette occasion, il passera en revue les dossiers de coopération commerciale et industrielle. Ces consultations permettront également de tracer les axes d'une coopération future.

M. MacLaren s'entretiendra donc avec son homologue français, M. Gérard Longuet, ministre de l'Industrie, des Postes et Télécommunications et du Commerce extérieur. Il rencontrera des représentants de sociétés canadiennes établies en France, puis il animera une table ronde avec des industriels et investisseurs français sous l'égide du Conseil national du patronat français (CNPF).

Avant de se rendre à Bruxelles et à Paris, M. MacLaren ira à Helsinki où il représentera le ministre du Développement des ressources humaines, M. Lloyd Axworthy, pour la signature d'un